

JEUNES  
AMBASSADEURS  
de l'unicef

**LE DROIT À LA  
PARTICIPATION  
ET LE DROIT  
À L'EXPRESSION**

# SOMMAIRE

## Intro

### 1) Le droit à l'expression et à la participation

02

03 Historique de la participation des jeunes à l'ONU

05 Les parlements d'enfants

05 Les conseils d'enfants et de jeunes

06 Les Jeunes ambassadeurs

07 Crée une loi

### 2) Les jeunes dans le monde

08

08 L'histoire de Denis - Un rédacteur en chef derrière les barreaux

10 L'histoire de María

11 L'histoire de Natália Gastão Saliés

12 L'histoire de Carina

### 3) Fais-toi entendre

13

13 Des petits conseils avant de te lancer

14 Crée tes vidéos

15 Utilise les réseaux numériques

16 Organise des conférences, des concerts, des expositions, des débats...

17 Contacte les médias locaux

18 Exprime-toi à travers l'art : chanson, dessin, peinture...

### 4) Les jeunes en action !

19

19 Comment monter sa propre association ?

21 Pour te faciliter la tâche

### 5) Kezako ?

22

22 La CIDE (notions-clés, chiffres-clés)

23 L'Unicef

24 Les Objectifs du Millénaire pour le développement

### Annexe 1

25

25 Autorisation d'utilisation des images filmées pour une vidéo Unicef France

### Annexe 2

26

26 Echelle de participation

## Intro

Lorsque les adolescents sont aidés et encouragés par des adultes qui s'intéressent à eux, ils s'épanouissent véritablement et assument pleinement leur rôle au sein de leur famille et de leur communauté.

Débordant d'énergie, de curiosité et d'une vitalité quasiment inépuisable, les jeunes ont la possibilité de remédier aux problèmes sociaux et de briser l'engrenage qui transmet la violence et la discrimination d'une génération à l'autre. Par leur créativité, leur dynamisme et leur enthousiasme, les jeunes peuvent changer le monde dans lequel ils vivent, et améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de tout un chacun.

**Le droit à la participation** des enfants et des jeunes consiste **à les encourager à faire connaître leurs points de vue sur les problèmes qui les concernent et à leur donner les moyens de le faire**. En pratique, favoriser la participation des enfants consiste, pour les adultes, à les écouter - en prêtant attention à leurs modes multiples et variés de communication - à garantir leur liberté de s'exprimer et à tenir compte de leurs points de vue au moment de prendre des décisions les concernant. **Favoriser l'expression et la participation des enfants et des jeunes, c'est les amener à prendre part à un dialogue et à un échange qui leur enseignent comment influencer de façon constructive le monde qui les entoure.**

**La participation** des enfants et des jeunes **doit être authentique et efficace**. Elle doit être voulue par les enfants et les jeunes eux-mêmes et s'exercer sur des bases qu'ils définissent eux-mêmes, dans le cadre de leur propre réalité et compte tenu de leurs propres idéaux, rêves, espoirs et préoccupations. Par-dessus tout, pour être authentique et efficace, **la participation passe par un changement radical des modes de réflexion et de comportement des adultes**. Ils doivent inclure, et non exclure, les enfants et leurs capacités.

# 1) Le droit à la participation et à l'expression

**Le droit à la participation** est fortement présent dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Il est directement lié à plusieurs droits : le droit à la liberté de pensée, d'opinion, de réunion et d'association, et à la liberté d'expression (articles 12, 13, 14, 15 et 17).

**Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décision, à la maison, à l'école, dans leur ville ou leur commune, dans leur quartier est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la CIDE qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.**

2

C'est un droit important car il signifie qu'en plus du droit d'être protégé, tu as le droit d'agir pour te protéger, c'est-à-dire de t'exprimer, de donner ton opinion, de prendre des initiatives individuelles ou collectives.

Ce droit implique que les adultes te donnent accès aux informations nécessaires à ton éducation et ton développement, et qu'ils t'écoutent et t'associent aux prises de décisions qui te concernent.

Le droit à la participation ne concerne pas que les jeunes qui sont élus dans les conseils d'enfants ou autres structures établies à cet effet. Le droit à la participation doit s'exercer tous les jours, à la maison, à l'école, dans ta ville ou dans ta commune, dans ton quartier...

**Pour en savoir + : regarde l'Échelle de la participation de Roger Hart en annexe de ce livret.**



## Article 12 : le droit à l'expression

Le droit à l'expression est un des piliers du droit à la participation. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion sur toute question les concernant : adoption, divorce, placement...

Il y a différentes façons de pratiquer ton droit à l'expression : parler, écrire, imprimer un journal, organiser un spectacle, monter une exposition, etc.

Mais attention, ce droit a ses contraintes : tes propos quels qu'ils soient, ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public, tu ne dois pas nuire à autrui, et tu ne dois pas tenir des propos diffamatoires à l'égard d'une personne précise ou d'une communauté (émettre des paroles racistes, par exemple).



## Historique de la participation des jeunes à l'Organisation des Nations unies (ONU)

Les États membres de l'Organisation des Nations unies sont conscients que **les jeunes de tous les pays constituent une ressource humaine de première importance** pour le développement, le progrès social et l'innovation technologique. **Leurs idéaux, leur énergie et leur conception du monde sont essentiels à la poursuite du développement des pays** dans lesquels ils vivent.

Ainsi, l'ONU invite tous les jeunes à s'impliquer dans la vie et le développement de leur environnement et demande aux adultes de mettre en place les espaces nécessaires à **une participation efficace des enfants et des jeunes**.

### Premier Forum des enfants organisé à l'ONU

L'Unicef et d'autres organisations partenaires ont organisé un Forum des enfants à New York, du 5 au 7 mai 2002, pour donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de se réunir avant la Session extraordinaire, d'examiner des questions importantes et de trouver des moyens de permettre aux gouvernements, aux organisations de la société civile et aux enfants de travailler ensemble pour améliorer le monde de chacun.

Après trois journées de travail acharné, les enfants qui participaient au Forum ont identifié les problèmes principaux auxquels les jeunes sont confrontés, ainsi que les mesures à prendre par les gouvernements et les enfants eux-mêmes.

Ils ont intitulé leur déclaration :  
**"Un monde digne de nous".**

Le message a été transmis à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée aux enfants par deux jeunes déléguées, Gabriela Azurduy Arrieta, 13 ans, de Bolivie et Audrey Cheynut, 17 ans, de Monaco, le 8 mai 2002. C'était la première fois que des enfants prenaient la parole lors d'une session officielle des Nations unies et ce fut une victoire pour les jeunes du monde entier.

### La Session extraordinaire consacrée aux enfants

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, qui s'est tenue au mois de mai 2002, a rassemblé 69 chefs d'État ou de gouvernement et 190 délégations nationales de haut niveau. À la clôture de leurs travaux, les participants avaient réussi à engager leurs gouvernements

sur la voie d'objectifs spécifiques à atteindre, pour les enfants et les jeunes, dans le cadre d'un calendrier précis et ils avaient défini pour ce faire un cadre d'action.

Les dirigeants politiques n'ont pas été les seuls à participer à cette session historique. Ils ont vu se joindre à eux le **Secrétaire général des Nations unies M. Kofi Annan**, les principaux dirigeants des institutions de l'ONU, un éventail impressionnant de personnalités du monde des affaires et de la religion, des arts, des établissements universitaires et de la société civile, cinq lauréats du prix Nobel de la paix, plus de 1 700 délégués représentant des ONG de 117 pays, des célébrités de la culture et du sport et, pour la première fois dans l'histoire des réunions de l'ONU, **plus de 400 enfants** qui étaient présents en tant que délégués et qui **ont participé activement à chaque réunion officielle et aux activités parallèles.**

4



## Une Assemblée de l'ONU, c'est quoi ?

L'Assemblée générale des Nations unies est la seule instance mondiale où soient représentés tous les États membres. C'est là, et là seulement, que **les problèmes les plus pressants sont examinés et que tous les pays du monde peuvent faire entendre leurs différences et parvenir à un accord sur la façon de progresser.**

Comme dans une démocratie, chacun, qu'il soit riche ou pauvre, puissant ou faible, a un même droit de vote à l'Assemblée générale.

Bien que les décisions de l'Assemblée n'aient pas force obligatoire pour les États membres, elles représentent l'autorité morale de la communauté des nations.

## Un monde digne des enfants

Du 9 au 12 décembre 2007 à New York, les enfants et les jeunes ont de nouveau été à l'honneur à l'occasion d'une rencontre de haut niveau pour évaluer les progrès réalisés depuis 2002 grâce à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action « **Un monde digne des enfants** ». **Une jeune ambassadrice de l'Unicef France y a fait entendre sa voix.**

**Anne-Charlotte Bonetti**, Jeune ambassadrice de 16 ans pour l'Unicef France, a fait partie des 20 jeunes délégués qui ont porté la voix des enfants durant ces 4 jours. Elle a participé au Forum des enfants et des jeunes organisé par l'Unicef, **comme environ 70 autres enfants venant du monde entier.**

L'objectif du Forum était de préparer les interventions des 20 jeunes qui ont

participé à deux tables rondes organisées les 11 et 12 décembre aux Nations unies. La première table ronde a porté sur la lutte contre le VIH/sida et la seconde sur l'éducation et la protection des enfants contre les abus, la violence et l'exploitation.

Après avoir débattu entre eux lors du Forum, **les jeunes participants ont été entendus par les leaders mondiaux, les députés, les membres des gouvernements, la société civile et les médias** lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est intéressée au suivi des recommandations faites dans le document final de la Session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, appelé « Un monde digne de nous » aussi appelé « Un monde digne des enfants ».

## Les Parlements d'enfants

Le Parlement des enfants est une belle initiative en matière de **droit à la participation des enfants**.

Il existe de nombreux Parlements d'enfants dans le monde. Ils n'ont pas tous le même fonctionnement. En France, cette manifestation est organisée chaque année depuis 1994, par l'Assemblée nationale, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit d'offrir aux élèves de CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi sur un thème parmi les deux thèmes soumis chaque année, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Le travail préparatif à un Parlement des enfants :

- travail sur la rédaction d'une proposition de loi sur l'un des deux thèmes de l'année (de septembre à février) ;
- élection d'un élève « délégué » qui viendra représenter son école le jour du Parlement des enfants (accompagné d'un de ses parents) ;
- soumission des propositions de loi au jury national de l'Assemblée nationale (février) ;
- travail à partir des 3 propositions retenues par le jury national (avril).

Le jour du vote solennel au Palais Bourbon (mai), les délégués juniors choisissent la meilleure loi parmi les trois sélectionnées par le jury national.

Le Parlement des enfants permet aux jeunes de mieux comprendre le système démocratique, d'apprendre à élaborer une loi, d'exprimer leur opinion et d'en débattre et enfin de rencontrer des enfants de tous horizons.

5



## Les Conseils d'enfants et de jeunes en France

Les conseils d'enfants et de jeunes sont des dispositifs de participation à la vie locale pour les enfants et les jeunes, de 7 à 25 ans. Il y a des conseils municipaux, généraux et régionaux.

**Les Conseils d'enfants de jeunes sont là pour :**

- proposer et faire avancer tes idées ;
- débattre avec des élus ;
- développer le civisme et la citoyenneté ;

- et, parfois, rencontrer des jeunes de tous horizons qui s'investissent en France.

Ils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière.

Les enfants et les jeunes qui composent les conseils se portent volontaires ou sont élus. Lorsqu'il s'agit d'élections, celles-ci s'effectuent souvent en milieu scolaire, dans des associations ou à la mairie.

Pour les plus âgés qui ne sont plus en classe, les lieux d'élection doivent être multiples pour toucher le plus de jeunes possibles (maisons de quartier, associations, foyers de jeunes travailleurs...).

**Le Conseil d'enfants et de jeunes permet aux jeunes de :**

- se rapprocher du pouvoir local, de découvrir le fonctionnement municipal et de participer aux décisions ;
- de s'exprimer et communiquer ;
- d'assumer des responsabilités ;
- de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de construire ensemble des projets pour les jeunes.



6

## Les Jeunes ambassadeurs

L'Unicef France propose à tous les lycéens de passer à l'action pour les enfants du monde !

**Avec le programme « Jeunes ambassadeurs », l'Unicef France souhaite encourager les jeunes à s'informer, participer et surtout agir !**

Ce programme répond au désir des jeunes de devenir de vrais acteurs du monde dans lequel ils vivent.

Pour l'Unicef, la participation des jeunes :

- repose sur les principes mêmes de la Convention internationale des droits de l'enfant (art.12 et 13) ;
- permet aux jeunes de mettre en œuvre et de développer leurs savoir-faire, leurs connaissances, leurs valeurs et leurs comportements pour devenir des adultes responsables ;

C'est en Alsace qu'a été créé le premier Conseil municipal d'enfants, à Schiltigheim en 1979. Par la suite, de nombreuses collectivités locales ont créé des Conseils d'enfants ou de jeunes.

Le rôle essentiel du Conseil municipal d'enfants et de jeunes est de proposer des idées pour améliorer le fonctionnement de la ville et la vie des jeunes, en particulier.

En 1990, quand la France ratifie la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée l'année précédente par l'Assemblée générale des Nations unies, il y a 200 conseils. Deux ans plus tard, en 1992, leur nombre a doublé.

Aujourd'hui, selon l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), ils sont environ 1 800.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site "jeunes" de l'Unicef France**

[www.defensedenenepasagir.fr](http://www.defensedenenepasagir.fr)

- est la garantie d'idées nouvelles et d'actions dynamiques ;
- permet de développer un esprit de solidarité chez les futurs citoyens ;
- permet l'éducation à la citoyenneté de pair à pair.

La mission des jeunes ambassadeurs est de s'informer et mener des actions de plaidoyer (expositions, concours, débats, articles, spectacles, interventions, grands jeux, ateliers...) pour :

- sensibiliser un large public, et notamment leurs pairs, aux droits et conditions de vie des enfants dans le monde ;
- relayer les campagnes de l'Unicef dans leur lycée, leur quartier, leur ville, leur département...

Que ce soit dans leurs établissements ou dans leurs villes, les jeunes ambassadeurs apportent un dynamisme incontestable, permettent aux autres jeunes d'être mieux informés sur les conditions de vie des enfants dans le monde et entraînent avec eux nombre d'individus dans des actions solidaires et citoyennes.

## Crée une loi

Dans le cadre de ta mission de Jeune ambassadeur de l'Unicef, tu as l'occasion de rencontrer des classes et de leur parler de solidarité et de citoyenneté.

Voici un exercice qui peut t'aider à faire réaliser ce que représente la création d'une loi. Ainsi, tu pourras faire réaliser aux enfants et aux jeunes que les lois régissent nos sociétés et que c'est grâce à elles que nous pouvons changer les choses en faveur des enfants les plus défavorisés, et plus généralement, améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes.

Une loi est un texte constitué d'un ensemble de règles qui organisent le fonctionnement de notre vie de citoyens. En France, elle est discutée et votée au Parlement constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat dont les membres sont élus. Elle est mise en application par le gouvernement du pays.

### Comment procéder pour rédiger une proposition de loi ?

Une proposition de loi doit contenir :

- Un titre énonçant le sujet de ta loi  
« Proposition de loi visant à .... »  
Il faut donc d'abord choisir le sujet, le problème, le changement à apporter. Discute avec les membres de ton groupe. Le sujet choisi sera issu de vos échanges d'idées.
- La liste des personnes ayant participé à l'élaboration de ta loi. Tu indiqueras les membres de ton groupe.
- Un exposé des motifs, c'est-à-dire une explication des raisons pour lesquelles tu demandes une loi sur le sujet choisi : problèmes, difficultés..., justifiées par des chiffres, des arguments élaborés.

Dans ton groupe, partagez-vous le travail, les recherches.

Il est important de repérer :

- d'où viennent les problèmes, s'ils sont anciens ou récents ;
- s'il existe déjà des textes sur le sujet, s'ils sont suffisants ou doivent être modifiés ;

### Pour en savoir plus :

[www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

[www.assemblée-nationale.fr/juniors/index.asp](http://www.assemblée-nationale.fr/juniors/index.asp)

[www.junior.senat.fr](http://www.junior.senat.fr)

- s'ils concernent un grand nombre de personnes et quelles personnes sont concernées en priorité.
- Les articles exposant les décisions nécessaires que doivent prendre les législateurs. Chaque article porte un titre et exprime une décision à prendre ou un changement nécessaire dans le fonctionnement de la vie commune des citoyens.

### Dans quel cadre mettre en place cette activité ?

- Tu peux, bien sur, faire ce travail dans le cadre de ta classe ou de ton groupe.
- Tu peux élaborer ce texte pour l'usage de ta classe ou de ton groupe... C'est alors une sorte de règlement interne et il devra être présenté au vote de ta classe ou de ton groupe.
- Tu peux aussi élaborer un texte à usage plus large, local ou national. Il semble alors important de le faire connaître aux élus, maire, conseillers, député ou sénateur de ta circonscription qui sont, eux, élus pour « reformuler » et « voter » les lois.
- Tu peux aussi, si tu fais des interventions dans les classes de CM2, les aider à participer à l'opération du Parlement des enfants (voir page 5).



## 2) Les jeunes dans le monde



### L'histoire de Denis Un rédacteur en chef derrière les barreaux

*Denis est réservé, mais il est aussi prêt à communiquer. Celui qui n'a pas eu son dossier sous les yeux a de la peine à croire qu'il n'a que 18 ans.*

**Denis a confiance en ses capacités depuis qu'il est rédacteur en chef.**

**"C'est quelque chose qui me sera utile quand je serai libre", dit Denis.**

8

La tête rasée, légèrement penchée, des yeux intelligents et un regard droit, il est assis, un cahier sous le bras, dans lequel il note de temps à autre une idée, un vers ou quelque chose de totalement différent. Denis est rédacteur en chef du premier journal de Moldavie destiné à des détenus.

"AerZona" est publié dans le pénitencier pour mineurs de Lipcani, avec le soutien de l'Unicef.

« Nous pouvons faire toutes sortes de chose en prison. J'aime le sport, surtout les poids. Quand j'ai du temps libre, je vais dans la salle de sport. Mais le journal, c'est totalement différent. C'est quelque chose qui me sera utile quand je serai libre », dit Denis. « Quand j'ai commencé, les autres garçons n'avaient pas très envie d'écrire. Ils ne voyaient pas bien pourquoi ils allaient travailler pour un journal. Mais aujourd'hui, il y en a beaucoup qui ont envie de voir leur nom imprimé dans ses pages. Certains écrivent des poèmes, d'autres racontent leur vie, et d'autres encore parlent de leurs projets d'avenir. »

Pendant plusieurs années, quand il était enfant, Denis a vécu dans la rue. Condamné pour vol, il a été incarcéré. « Ce n'est pas la peine de parler de ce qu'il fut et de ce qu'il est devenu. Il est clair que personne ne change d'un jour à l'autre », explique Victor Rusu, directeur adjoint du pénitencier et coordonnateur du journal "AerZona". « Cette publication et le poste de rédacteur en chef ont redonné confiance à Denis. »

Lors des réunions de planification, Denis, en chef avisé, écoute tout le monde ; il félicite ceux qui travaillent bien et critique ceux qui ne font pas preuve d'esprit d'initiative. Malgré ses doigts tatoués, signes distinctifs indispensables du "caïd" qui vit dans la rue, on peut voir qu'il a beaucoup changé aujourd'hui. Le jargon

du métier « *combien de milliers de caractères, présentation, chapeau, conclusion, style* » remplace peu à peu l'argot des rues. Denis s'exprime comme un véritable rédacteur.

« Les gens n'arrêtent pas de commettre des erreurs, mais si on ne leur donne pas une deuxième chance, ils continuent à faire des erreurs. Les trois ans passés ici m'ont fait comprendre qu'il faut vivre et non pas se contenter d'exister. Je n'ai plus beaucoup de temps à passer ici avant d'être libéré, mais je n'ai plus peur de la liberté. Je sais ce que je peux faire de mes deux mains. J'ai appris à écrire, à utiliser un ordinateur ; je connais les bases de la mise en pages. Ce n'est pas rien, je pense ? »

Dans cinq mois, quand il aura achevé sa peine, Denis confiera ses responsabilités à un autre garçon qui trouvera peut-être aussi le salut dans le journalisme. Et si ce n'est pas le salut, il aura au moins une chance de ne pas être exclu de la société quand il sortira de prison. C'est l'idée qui est à la base de ce projet financé par l'Unicef et réalisé par l'ONG Youth Media Centre.

Même si seulement quelques jeunes parmi la centaine de mineurs incarcérés participent à la préparation de ce journal, tous le lisent loyalement.

« Au début, il n'y avait que les gens du pénitencier qui le lisaient. Mais les résidents ont commencé à l'envoyer à leurs parents et à leurs amis. Aujourd'hui, on se bat pour chaque numéro et on a dû publier cent exemplaires supplémentaires », affirme Denis. Il est très fier de ce succès.

Mais ce n'est pas tout. À la fin de 2006, un studio de radio ouvrira ses portes au pénitencier n° 2 de Lipcani, également avec le soutien de l'Unicef.

Les programmes seront réalisés avec des détenus et des représentants de l'administration pénitentiaire, après une formation assurée par des journalistes professionnels.

« Le projet prend toute sa valeur quand on sait que pour la première fois des adolescents incarcérés peuvent participer à de tels programmes. Cela leur permet d'avoir des contacts avec des jeunes de leur âge, des jeunes journalistes du Youth Media Centre de Chisinau, la capitale. Les jeunes détenus peuvent donner leur avis et discuter de problèmes qui les touchent de près. Des connaissances pratiques, des notions de base sur le respect de soi et la résolution des conflits, inculquées dans le cadre du projet, les préparent à la "confrontation" qui les attend avec la vie hostile derrière les barreaux. Cet apprentissage leur est aussi très utile après leur libération », affirme Radu Danii, le responsable des droits de l'enfant pour l'Unicef Moldavie.

Impossible de dire quels sont les objectifs que Denis arrivera à atteindre quand il retrouvera la liberté. Cependant, une chose est certaine : il aura une chance de traduire dans la réalité ce qu'il couche sur le papier.\*

\*Auteur de ce texte : Tatiana Tibuleac

## L'histoire de María

**Une semaine après l'ouragan Mitch, en 1998, plusieurs régions du Nicaragua, y compris la capitale Managua, n'avaient pas d'eau salubre.**

***Avant, la rivière était la seule source d'eau pour les habitants de Piedras Grandes (Nicaragua) et, en conséquence, les maladies transmises par l'eau affectaient de nombreux enfants et leurs familles. Mais maintenant, en partie grâce aux efforts de María, 16 ans, et d'autres jeunes gens, le village est beaucoup plus sain.***



10 C'est en février 2002 que la communauté a décidé qu'il fallait faire quelque chose. Les habitants ont formé un Comité de l'eau potable et de l'assainissement, qui représentait 60 villageois de 15 familles différentes. Avec l'aide de l'Unicef, le Comité a supervisé la création d'un puits et a décidé d'exploiter l'enthousiasme et l'imagination de la jeunesse.

**María fut l'une des jeunes à se porter volontaire pour être une représentante pour les questions de santé.** « Je fais du porte-à-porte toutes les deux semaines pour être sûre que les familles nettoient bien leur cour, se servent bien de leurs latrines, brûlent et enterrent leurs déchets et éliminent l'eau stagnante qu'affectionnent les moustiques », explique María. Liset, son assistante, 14 ans, complète la liste : « Nous veillons aussi à ce que les récipients contenant de l'eau soient bien recouverts pour éviter toute contamination et que ceux qui sont vides soient bien nettoyés. ».

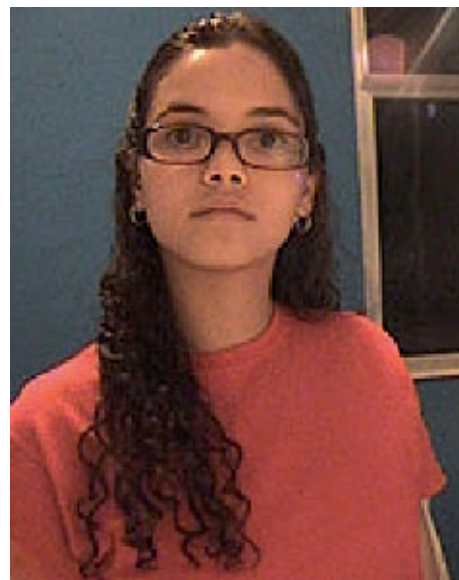
***La compagnie nationale d'eau, ENACAL, accorde aux enfants une place prépondérante dans ses projets d'eau et d'assainissement.***

C'est un partenariat entre jeunes et adultes - les habitants du village plus âgés savent de quels services ils ont besoin, s'ils peuvent se les payer, et s'ils sont capables d'assurer le suivi. Mais la compagnie nationale d'eau, ENACAL, accorde aux enfants une place prépondérante dans ses projets d'eau et d'assainissement - une idée judicieuse dans un pays où un peu plus de la moitié de la population a moins de 18 ans. Et les jeunes comme María apprennent à endosser les responsabilités qui seront nécessaires aux futurs gestionnaires de l'eau.

Le puits de Piedras Grandes transforme déjà la vie des gens. Aujourd'hui, les villageois utilisent l'eau propre plutôt que celle de la rivière et ils maintiennent une bonne hygiène dans leur maison. Les maladies provoquées par le manque d'hygiène sont moins fréquentes. Les enfants et les jeunes se construisent un avenir plus sain, pour eux et pour leurs propres enfants.

## L'histoire de Natália Gastão Saliés

**Natália Gastão Saliés, née au Brésil, a participé au 4<sup>e</sup> Sommet mondial sur les médias pour les enfants et les adolescents en avril 2004. Elle était l'une des 150 délégués de la jeunesse et l'un des reporters de La Voix des jeunes\*.**



*« Entamer la discussion ici [à Rio] réveillera sûrement les gros producteurs et peut-être qu'alors ils entendront ce que nous essayons de dire depuis longtemps : nous méritons davantage d'attention. »*

« Au Brésil, les médias (surtout la télévision, la radio et les journaux) jouent un rôle très important. À l'école, tout le monde parle des séries télévisées qui étaient au programme le jour précédent, ou d'un acte de violence qui a fait la une des journaux, ce qui fait que pour être dans le coup, il faut lire, regarder et écouter ce que disent les médias.

En fait, j'ai commencé à faire de la vidéo par pure curiosité. Je voulais juste comprendre comment ça marchait ! J'ai fini par tomber amoureuse de ce moyen de communication, à acquérir un sens critique qui m'a permis de comprendre ce qui fait un reportage de qualité, ce qui devient rare au Brésil.

Ma participation au 4<sup>e</sup> Sommet mondial sur les médias pour les enfants et les adolescents sera une excellente expérience qui me permettra de connaître les médias du monde entier et de voir comment des adolescents comme moi produisent des vidéos, créent des sites Internet etc., dans un contexte totalement différent. Le fait que la manifestation ait lieu ici à Rio apporte un grand espoir à tous ceux qui travaillent avec des médias qui s'adressent aux jeunes. Entamer la discussion ici réveillera certainement les gros producteurs et peut-être qu'alors ils entendront ce que nous essayons de dire depuis longtemps : nous méritons davantage d'attention. »

\* La Voix des jeunes est un site internet créé par l'Unicef international spécialement pour les jeunes. Tu y trouveras un grand nombre d'informations très intéressantes, des témoignages et des espaces d'expression. N'hésite pas à le visiter : <http://www.unicef.org/voy/french/> »

## L'histoire de Carina

**Carina explique :**

**"Nous nous servons de la comédie pour parler aux jeunes."**



### Une comédie sérieuse

Jouer la comédie n'est pas toujours très glorieux. Dans l'une des pièces de la jeune troupe de théâtre Iqui Balam, par exemple, Carina Lopez interprète une maison sur le point d'être envahie par le VIH.

« La comédie est un moyen de s'adresser aux jeunes », explique Carina, une adolescente de Guatemala City, la capitale du Guatemala.

« Quand nous abordons directement le sujet, ils n'accrochent pas. Il vaut mieux en parler en les faisant rire, comme ça, ils comprennent ce qu'on leur dit. »

Cette troupe de théâtre monte des pièces sur le sida pour un public d'adolescents et d'enfants des rues à Guatemala City. Le Guatemala est l'un des pays d'Amérique centrale où il est particulièrement urgent que les jeunes apprennent à se protéger du VIH. Il y aurait 67 000 enfants et adultes guatémaltèques séropositifs, et plus de 30 000 enfants sont devenus orphelins à cause de la maladie.

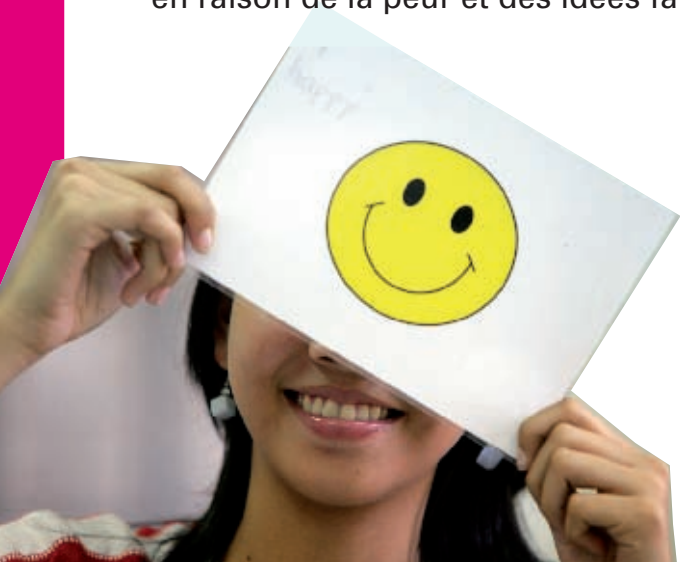
12

### Survivre dans la rue

En plus de jouer dans les spectacles donnés dans la rue, dans les écoles et dans des centres de détention pour les mineurs, Carina organise des ateliers chez elle. Elle explique à des adolescents comment se transmet le VIH et comment on peut s'en protéger. Le soir, accompagnée d'une personne d'une organisation non gouvernementale locale, elle va à la rencontre des jeunes qui vivent dans la rue pour leur offrir des soins médicaux de base et des informations sur la santé. Beaucoup des membres d'Iqui Balam ont eux-mêmes appartenu à des gangs dans le passé.

Pour Carina, il ne s'agit pas seulement de lutter contre la propagation du VIH et du sida, mais aussi de changer les attitudes vis-à-vis de ceux qui ont contracté le virus. Les jeunes séropositifs doivent souvent affronter l'avenir sans le soutien de leurs amis, de leur famille, de leur partenaire ou de leur communauté, en raison de la peur et des idées fausses qui circulent sur la transmission du VIH.

« Dans la communauté, il y avait un jeune garçon malade du sida », se souvient Carina. « Il est mort il y a trois ans. Il appartenait à un gang dont les membres partageaient des aiguilles, et c'est comme ça qu'il a attrapé le VIH. Quand il l'a dit au reste de ses amis, ils l'ont laissé tomber. C'est ça qui lui a fait le plus de mal. »



# 3) Fais-toi entendre

En tant que Jeune ambassadeur de l'Unicef, ta mission est de sensibiliser le plus de personnes possibles aux droits de l'enfant et aux conditions de vie des enfants dans le monde. Il y a un large éventail de possibilités pour t'exprimer et faire entendre ta voix. Pour t'accompagner, tu trouveras dans ce livret, différentes pistes d'actions à mener. A toi de t'en inspirer, de les enrichir ou d'en créer d'autres !



## Des petits conseils avant de te lancer :

- > Garde toujours à l'esprit que, **lorsque tu t'exprimes en tant que Jeune ambassadeur de l'Unicef, tu dois être très précautionneux** de l'image que tu donnes de toi. Pour les personnes en face de toi, tu représentes l'Unicef. Tu dois donc bien faire attention à ce que l'image de l'organisation soit respectée.
- > **Pense bien à échanger régulièrement avec ton parrain ou ta marraine** sur tes idées. Il/elle pourra te conseiller, te soutenir et t'aider dans la mise en place de tes actions.

Après t'être informé sur les sujets liés aux droits de l'enfant qui t'intéressent le plus, après en avoir discuté avec diverses personnes, tu t'es construit ton opinion. Maintenant, il faut mettre en œuvre ton droit à l'expression et te faire entendre.

En exprimant tes idées et en partageant tes opinions, tu verras que d'autres personnes viendront te dire ce qu'ils en pensent. C'est comme cela que les petites rivières deviennent de grands fleuves.

Il existe un grand nombre de moyens pour faire connaître ton message. Voici quelques suggestions qui pourront t'aider à **relayer les campagnes de l'Unicef, parler d'une thématique qui t'est chère et/ou sensibiliser un large public aux droits et aux conditions de vie des enfants du monde.**

## Crée tes vidéos

L'audiovisuel est un excellent moyen de faire passer des messages forts à un grand nombre de personnes. Avec la technologie dont nous disposons aujourd'hui, il est facile de faire des petits films sans prétention, mais qui expriment clairement une opinion.

De plus, tu disposes d'une large panoplie d'espaces de diffusion :

- espaces numériques (sites liés à la thématiques de la vidéo, blogs, réseaux sociaux numériques...);
- organismes dont l'objet social est lié au sujet traité dans la vidéo, qui eux-mêmes pourront la relayer sur leur site;
- tes amis qui peuvent à leur tour montrer la vidéo à leur entourage, et ainsi de suite;
- dans ton lycée, avec accord du proviseur...



### LES PETITES CHOSES ESSENTIELLES À GARDER À L'ESPRIT :

14

- > « Trop d'infos, tue l'info ! » On est souvent tenté d'exprimer de nombreuses choses dans une vidéo car un sujet est toujours complexe et contient beaucoup d'idées. Mais fais attention : ton message pourrait se noyer dans la masse d'informations et ainsi perdre tout son sens. Avant de commencer ta vidéo, détermine un **angle**.
- > **La cible.** Comme pour tout projet que tu mets en place, pense toujours en premier aux personnes auxquelles tu vas t'adresser. Ce n'est pas la même chose de s'adresser à des enfants, que de s'adresser à des jeunes, que de s'adresser à des adultes.
- > **La durée.** Quand on est passionné par un sujet, on a souvent tendance à en dire beaucoup. Un message peut être très efficace en 30 secondes, parfois plus qu'en 10 minutes ! De plus, il faut toujours se rappeler que les personnes à qui l'on s'adresse ne sont pas nécessairement passionnées par ce sujet. Ainsi, dans le but d'attirer leur attention et de les faire s'intéresser à la thématique, il est bien mieux de faire un film très court, un film qui donne envie de s'intéresser et de faire plus de

recherches. Les films de moins de 2 minutes sont les films les plus regardés sur Internet !

- > **Le droit à l'image** Lorsque tu filmes des personnes, pense toujours à leur demander leur avis et leur autorisation de diffusion. Fais-leur signer un document qui certifie qu'ils t'autorisent à diffuser les images sur lesquelles ils apparaissent. Lorsque ces personnes sont mineures, il est essentiel que leurs parents ou tuteurs légaux, aient signé une autorisation. Pour t'aider, tu trouveras un modèle d'autorisation parentale à photocopier à la fin de ce livret.
- > **Protège tes droits d'auteur** Pense à incruster à la fin de ton film un petit texte indiquant que tu en es l'auteur/le réalisateur. Les « **crédits** » sont très importants, ils éviteront que quelqu'un s'empare de ton film et en transforme le message.



**ANGLE** : « pour le journaliste, le propos est le traitement qu'il fait du sujet, l'angle choisi et ce qu'il en tire ».

**CRÉDITS** : en français : générique. Le but du générique (des crédits) est de mentionner les différents intervenants qui ont collaborés à la réalisation du document audiovisuel.

## Utilise les réseaux numériques

En France, il y a plus de 20 millions de personnes inscrites sur des sites communautaires. 36,9 % de ces inscrits sont des jeunes de moins de 24 ans. Les réseaux sociaux numériques sont donc un excellent moyen de te faire entendre. Ils sont nombreux, mais c'est sur les plus célèbres et les plus fréquentés que tu as tout intérêt à communiquer : *Blog, Facebook, Twitter, Netvibes, Myspace, Youtube, Dailymotion, etc.*



15

### LES PETITES CHOSSES ESSENTIELLES À GARDER À L'ESPRIT :

- > Organise les échanges avec ta communauté en la sollicitant sur des sujets, en provoquant des réactions, des avis des témoignages, etc.
- > Modère et anime les discussions et les échanges entre les internautes.
- > Fais respecter les règles de bonne conduite au sein de ta communauté.
- > Veille à la qualité et au délai des réponses.
- > Adapte tes contenus aux réseaux sociaux :

**Facebook** permet à la fois de tenir informé ta communauté via ton mur en postant un lien, une vidéo, une image et, à la fois, de viraliser de l'information très rapidement en demandant à tes amis ou à tes fans de partager tes post.

**Twitter** est un fil d'actualités qui permet d'échanger en 140 caractères max. Fais attention à ce que ton pseudo soit court afin que ton message ne soit pas coupé. Essaie toujours au maximum de te mettre à la place de tes abonnés ou *followers* et rédige tes messages sous forme de questions, pour les amener à réagir, ou sous forme de réponses (Comment..., 5 clés pour..., etc.). N'hésite pas à introduire un qualificatif à ton message afin que ta communauté connaisse ton point de vue (inédit, drôle, intéressant, à voir, etc.)

**Ton blog/site** te permet de diffuser des informations plus complètes dans tes domaines privilégiés. Il te permet également de tenir ta communauté informée de tes actualités. La bonne fréquence d'actualisation est d'environ 2 à 3 billets par semaine.



## Organise des conférences, des concerts, des expositions, des débats...



16

Un bon moyen de sensibiliser des gens aux sujets qui te tiennent à cœur est d'organiser des événements dans lesquels tu es directement en contact avec eux. À la suite ou pendant ton intervention, ils peuvent ainsi te poser des questions et tu auras la possibilité de détailler tes idées et de renforcer ainsi tes propos. Afin d'assurer l'impact de ton événement, fais appel à ton réseau : mairies, lycées, communauté de communes, centres d'informations jeunesse, etc. Après t'être mis d'accord avec ton comité départemental, demande-leur d'être tes partenaires en mettant à ta disposition un lieu et/ou en te prêtant du matériel, et/ou en t'aidant dans la diffusion de l'annonce de ton événement.

### LES PETITES CHOSES ESSENTIELLES À GARDER À L'ESPRIT :

- > **Choisis un thème** qui te tient particulièrement à cœur. Plus tu seras passionné par ce que tu dis et plus il te sera facile de t'exprimer à ce sujet.
- > **Fais des recherches** sur le thème choisi afin de connaître plusieurs opinions sur le sujet et de forger encore mieux ton point de vue.
- > **Consulte des adultes avertis et experts** de cette thématique, discute et apprend tout ce que tu peux sur le sujet que tu as choisi, y compris les causes et les solutions.
- > **Choisis un emplacement** sûr (en terme de sécurité) et confortable pour accueillir les invités.
- > Eventuellement, **prépare des documents** qui pourraient compléter ton intervention pour le public.
- > **Suis ton action** : demande aux participants de te donner des conseils sur la façon d'améliorer ta présentation, invite de nouveaux participants et des intervenants spéciaux et continue à informer les autres !

## Contacte les médias locaux

### Quoi de mieux pour t'exprimer qu'un article dans un journal !

La presse écrite est un très bon support. Si tu prévois d'organiser une action, après t'être concerté avec ton comité départemental, tu peux écrire un petit communiqué de presse (CP) et l'envoyer à tous les journaux, de ta ville, de ton département et même de ta région. Les médias sont souvent plus enclins à relayer des informations émanant d'un CP car cela leur permet de prendre rapidement connaissance d'une formation claire et synthétique.

### LES PETITES CHOSES ESSENTIELLES À GARDER À L'ESPRIT :

- > **Choisis le bon moment !** Selon la période de l'année, il y a des moments plus propices que d'autres pour contacter la presse. Écris des articles sur des sujets qui te tiennent à cœur et envoie-les à la presse, soit au moment où ce sujet est visible dans l'actualité, soit au moment où l'Unicef est fortement présent dans les médias (au moment de l'anniversaire de la CIDE par exemple).
- > **Attention à tes sources !** La question des sources est essentielle dans le journalisme, quel que soit le média utilisé. Les sources doivent être vérifiées et fiables. Si tu reprends les propos d'un journaliste, cite tes sources (auteur, titre, date, nom du journal/magazine). Pour rédiger un article, rassemble le plus d'informations possibles sur ton sujet et vérifie que tes informations sont exactes en comparant plusieurs sources d'informations.
- > **Les 5 questions clés !** Pour que ton article soit clair et qu'il attire l'attention du lecteur, il faut qu'il réponde à 5 questions :
  - Qui ?
  - Quoi ?
  - Où ?
  - Quand ?
  - Comment/Pourquoi ?
- > **Avant d'écrire, il faut trouver l'angle de ton article.** C'est la façon dont tu vas aborder le sujet. Trouver ton angle avant d'écrire évitera que ton article ne parte dans tous les sens.
- > **L'attaque !** Pour donner envie de lire ton article, ton lecteur doit être attiré par les premiers mots ou la première phrase. On appelle cela *l'attaque*. Elle doit accrocher ton



lecteur et lui donner envie de lire la suite.

- > **Les phrases parfaites !** Rédige des phrases courtes et claires. Essaie de n'utiliser qu'un verbe par phrase. Aère ton texte en plaçant un intertitre au milieu de ton article pour relancer la lecture. Enfin, termine ton texte par une chute. C'est une phrase ou une expression surprenante qui interpelle le lecteur et l'amène à prolonger sa réflexion. Ton titre doit être attirant et donner envie à ton lecteur de lire la suite. Il doit résumer l'information et être compris dès la première lecture.
- > **Les images !** Si tu peux, illustre ton article avec une photo ou une image, directement liée au sujet. Les images attirent la curiosité et rendent les propos qui leur sont associés plus concrets et plus compréhensibles. N'oublie pas d'indiquer les références des images que tu utilises (auteur, titre, date).
- > **Afin de t'entraîner,** essaie d'abord de collaborer avec le journal de ton lycée, puis le journal de ta ville, puis les journaux de ton département et enfin les journaux de ta région.

\*Source : Mon Quotidien, Playbac presse, 23 mars 2010

## Exprime-toi à travers l'art : chanson, dessin, peinture, etc.

### C'est une "activité-plaisir" !

Choisis, seul ou avec d'autres, un sujet qui te tient particulièrement à cœur, qui te passionne, sur lequel il te paraît urgent de t'exprimer, concernant les droits de l'enfant ou la situation des enfants, pourquoi pas ? Informe-toi sur ce sujet. Rassemble des documents, des photos, des textes... Sélectionne ceux qui te parlent le plus, qui t'intéressent ou qui t'émeuvent.

### LES PETITES CHOSES ESSENTIELLES À GARDER À L'ESPRIT :

-> Une œuvre d'art est faite pour être vue, exposée... Réfléchis :

**À qui en feras-tu part ?** C'est un moyen de sensibiliser ta famille, les élèves de ton établissement, les enfants de ton centre social, les habitants de ton village ou de ta ville, tes amis... Tu peux l'éditer dans un journal, l'exposer dans un lieu de passage, la diffuser sur Internet (blog...).

**À quel moment ou pour évènement ?** Ce peut être le jour anniversaire de la CIDE, le 20 novembre, ou bien lors d'une fête des enfants, ou lors d'une animation particulière de ton établissement scolaire comme un spectacle de fin d'année... ou à l'occasion d'un évènement que tu auras toi-même organisé.

**Dans quel lieu ?** On peut imaginer une exposition dans ton établissement, ton centre social, la mairie de ta commune, une fête... Si tu crées une chanson, tu peux enregistrer un clip et le diffuser.

-> Choisis une activité qui te permet d'exprimer ta créativité : dessin, peinture, collage, association de différentes matières, chanson, modelage...

-> Inspire-toi d'autres artistes, d'images vues, de ton chanteur préféré, de tes expériences ou de ce que tu as appris en cours d'arts plastiques. On ne crée pas à partir de rien !

-> Crée, seul ou en groupe, ton œuvre d'art. Ne copie pas ! Exprime-toi ! Et n'oublie pas de la signer... Elle t'appartient !

-> Sois attentif aux réactions des spectateurs, auditeurs, visiteurs... Ton œuvre suscitera forcément un échange.



# 4) Les jeunes à l'action !

En étant Jeune ambassadeur de l'Unicef France, tu es membre d'une association. Cela signifie que **tu adhères aux valeurs de l'organisation et que participes au développement de son bon fonctionnement et à l'atteinte de ses objectifs.**

Les objectifs de l'Unicef France sont :

- 1. Sensibiliser le public français à la cause des enfants du monde.**
- 2. Contribuer, par la collecte de fonds, au bon fonctionnement des programmes d'aide à l'enfance de l'Unicef dans le monde.**
- 3. Veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France** et notamment à la mise en œuvre des observations du Comité des droits de l'enfant.
- 4. Faire connaître la CIDE au plus grand nombre de personnes possibles.**

En étant jeune bénévole pour l'Unicef France tu montres, que tu es impliqué et que tu te sens concerné par ces sujets.

## Comment monter sa propre association ?

L'Unicef France est très attentif au fait que les jeunes puissent s'engager dans un cadre associatif. Un mineur peut créer sa propre association sur tout sujet qui le concerne et pour lequel il a envie d'agir.

19

### **Toute association est autorisée par la loi de 1901 dont voici les articles 1 à 5 :**

#### **Article 1**

*L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.*

#### **Article 2**

*Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.*

#### **Article 3**

*Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement est nulle et de nul effet.*

#### **Article 4**

*Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.*

#### **Article 5**

*Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.*

Une association est composée d'au moins deux personnes. Il n'est pas obligatoire qu'elle soit déclarée en préfecture : une association non déclarée est une « association de fait ». Un mineur, non émancipé, c'est-à-dire sous l'autorité de ses parents, peut adhérer à une association et même en créer une.

## Pour qu'une association ait une existence officielle, publique et légale, il faut la déclarer :

à la Préfecture qui fournit les formulaires adaptés. Cette opération est simple et coûte entre 30 et 40 €. Voici les étapes nécessaires :

### -> **Chaque association définit un titre, un nom :**

Ce nom doit être choisi pour « bien sonner aux oreilles », mais aussi pour être la propriété de ses créateurs. Il comprend souvent les termes « association », club...

### -> **Elle définit un siège social (une adresse), un objet et des buts qui lui sont spécifiques :**

Cet objet doit définir toutes les activités possibles qui pourront être exercées dans l'avenir, ainsi que tous les moyens envisagés pour réaliser ton but.

### -> **L'association se donne une durée (limitée ou illimitée) et des statuts propres qui indiquent ses règles de fonctionnement.**

Il est fondamental de préciser dans les statuts ou le règlement intérieur quel est le pouvoir de chaque type de membre (droit de vote à l'Assemblée générale, possibilité d'être élu), la manière de devenir membre (modalités d'admission et de radiation), le montant ou la dispense de cotisation, les ressources de l'association.

Les membres peuvent être des **membres fondateurs\***, des **membres actifs\*** ou **adhérents\***, des **membres d'honneur\*** ou **bienfaiteurs\***. Parmi les membres, certains pourront occuper un poste précis :

o **Président** : c'est le « chef » qui va faire les assemblées générales et coordonner les actions.

o **Secrétaire** : c'est lui qui assiste le Président, il peut gérer les partenariats, contacter les journaux, etc.

o **Trésorier** : il a la tâche de gérer les ressources financières de l'association, il a la responsabilité de la tenue de comptabilité.

o **Administrateur** : il est chargé d'une responsabilité particulière.

20

## Un membre = un vote

### À noter :

-> Ce type d'organisation n'est pas obligatoire.

-> Le règlement intérieur est un document différent des statuts, il sert à organiser la vie pratique de l'association : responsabilité des membres, admission...

### Être mineur dans une association :

Bien que la loi de 1901 ne mette pas de limite précise, les circulaires et décrets restreignent le droit des enfants.

-> S'agissant du droit d'adhésion, la jurisprudence considère que « le mineur qui adhère à une association est présumé avoir reçu une autorisation verbale de ses parents ».

-> S'agissant du versement d'une cotisation par le mineur, il peut, sans solliciter d'autorisation, s'engager à verser une cotisation d'un montant modique (ce que l'on dénomme usuellement « l'argent de poche »).

-> S'agissant du droit de vote à l'assemblée générale, il est nécessaire de prévoir dans les statuts de l'association, la possibilité pour un mineur de pouvoir voter et de définir à partir de quel âge cela sera possible et, s'il n'a pas atteint l'âge, comment il pourra être représenté.

Une réponse ministérielle, datant du 28 août 1971 a pris position sur la situation du mineur :

« ... les mineurs peuvent donc exercer leur droit de vote à l'assemblée générale des associations dont ils sont membres, être élus au conseil d'administration et contribuer efficacement à la vie et au développement de leur groupement, sans qu'ils puissent toutefois être investis de la mission de le représenter dans les actes de la vie civile (président), ou être chargés de la gestion financière (trésorier)... ».

## Pour te faciliter la tâche :

### -> Les Juniors Associations

Depuis 1998, le **Réseau National des Juniors Associations (RNJA)** permet aux jeunes mineurs de créer leur propre association avec les mêmes responsabilités et le même principe de fonctionnement qu'une association loi 1901. Le RNJA est une association elle-même loi 1901, agréée « Jeunesse et éducation populaire » ainsi que « Éducation nationale ». Le RNJA est composé de plusieurs fédérations ou associations : la Ligue de l'enseignement, la Confédération des MJC de France, la Fédération des centres sociaux, l'association « Jets d'encre » (promotion et défense de la presse d'initiative jeunes). Une fois que le RNJA a habilité le dossier d'un groupe de jeunes, ce groupe peut se monter en « Junior Association ». Ces jeunes peuvent ouvrir un compte bancaire, recueillir des dons ou des subventions, organiser des événements, des sorties etc.

Tout groupe de jeunes, entre 12 et 18 ans, ayant la volonté de créer une activité commune, peut demander un dossier d'habilitation. Plus de 800 associations existaient en 2009.

[www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

### Pour en savoir plus :

<http://associationdemineurs.blog.lemonde.fr/2009/02/21/creer-une-association-a-douze-ans/>



\* Les membres d'une association sont toutes les personnes, physiques ou morales, qui participent à l'association.

A la création de l'association, les membres sont de fait les **FONDATEURS**.

Dans l'organisation, on distingue plusieurs types de membres :

- Les **MEMBRES FONDATEURS** ou membres du bureau tiennent la direction générale de l'association.
- Les **MEMBRES ACTIFS** sont les membres qui paient une cotisation. Les membres actifs participent aux activités et peuvent bénéficier des services et prestations de l'association.
- Les **MEMBRES ADHÉRENTS** paient une cotisation pour bénéficier des services et prestations offertes par l'association. Ils sont, aussi, appelés membres utilisateurs.
- Les **MEMBRES D'HONNEUR** sont ceux qui ont rendu des services signalés à l'association.
- Les **MEMBRES DONATEURS** sont ceux qui font des dons.

Il existe d'autres catégories de membres. Il n'y a aucune définition légale de ces catégories. Le code civil laisse toute liberté sur ce point.

# 5) Kezaco ?

## La CIDE (notions-clés, chiffres-clés)

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est un traité novateur pour plusieurs raisons :

- > c'est le traité international **le plus largement et le plus rapidement** ratifié jusqu'à ce jour. Il est en vigueur dans la quasi-totalité du monde ;
- > c'est le 1<sup>er</sup> texte obligatoire qui **reconnait expressément des droits à l'enfant** ;
- > c'est le seul traité qui **reconnaisse à l'enfant toute la gamme des droits fondamentaux** : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- > elle est **universelle** : elle concerne tous les enfants du monde, dans toutes les situations, dans toutes les communautés, où qu'ils se trouvent ;
- > c'est un texte **consensuel** qui tient compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles, négocié pendant dix ans par des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des défenseurs des droits de l'Homme, des juristes, des spécialistes des questions sanitaires, des travailleurs sociaux, des éducateurs, des spécialistes du développement de l'enfant et des chefs religieux du monde entier ;
- > c'est un **cadre de référence moral et juridique commun** pour mettre en place des actions en faveur des enfants et évaluer les progrès accomplis.



Il n'est donc plus possible de considérer les droits de l'enfant comme une option, une faveur que l'on ferait aux enfants. Les États qui ont ratifié la CIDE sont désormais responsables du respect des droits de l'enfant et obligés de les respecter !

Les progrès dans l'application de la CIDE sont surveillés par le Comité des droits de l'enfant, une instance internationale de dix-huit experts élus relevant des Nations unies.

*Les pays sont tenus de remettre à ce comité un rapport sur la situation de l'enfance chez eux deux ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les cinq ans.*

À ce jour, 193 pays ont ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Attention, cela ne signifie pas que tous les droits de l'enfant sont respectés dans tous ces pays, loin de là ! Néanmoins, la ratification marque la volonté de ces pays à s'engager dans le respect des droits de l'enfant.

L'article 45 de la CIDE énonce que **l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant**. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef.



**Ratifier** : acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux (≠ signer : un engagement moral).

**États parties** : États et pays qui ont signé et ratifié la CIDE et qui l'appliquent chez eux.

## L'Unicef

L'Unicef, **Fonds des Nations unies pour l'enfance**, a pour objectif d'aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.

Guidé par la **Convention internationale des droits de l'enfant**, l'Unicef mène des programmes sur le terrain dans plus de 150 pays et territoires. Tant au niveau national qu'international, l'Unicef se fait l'avocat de l'enfance.

**Sa mission de plaidoyer** vise à sensibiliser les publics aux situations les plus difficiles des enfants et à les inciter à agir et à participer à la défense de leurs droits.

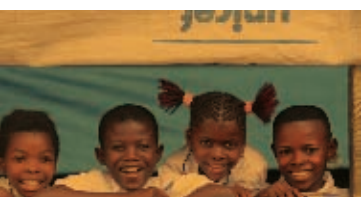
### L'Unicef dans le monde

L'Unicef, créé il y a plus de 60 ans, est la **première organisation du monde consacrée aux enfants**.

Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays pauvres, l'Unicef travaille pour la santé et la nutrition des enfants, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles, et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le VIH-sida.

Sur le terrain, l'Unicef intervient pour :

- > mettre en place des **programmes de développement** à long terme ;
- > intervenir dans les **situations d'urgence** (guerres, catastrophes naturelles, etc.) afin d'assister et de protéger les enfants.



L'Unicef est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

### L'Unicef France

L'Unicef France fait partie des **37 comités nationaux** dans les pays industrialisés qui aident l'Unicef à financer des programmes de développement en faveur des enfants.

Agir au service de la **défense des droits des enfants** du monde en collectant des fonds, mais aussi en sensibilisant les publics à la situation de l'enfance défavorisée et au rôle de l'Unicef, telle est la **mission de l'Unicef en France** qui mobilise plus de 5000 bénévoles, rattachés à 80 comités départementaux.

Droits de l'enfant, enfants-soldats, éducation, exploitation des enfants, malnutrition, VIH-sida : autant de thèmes sur lesquels l'Unicef France informe et interpelle les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales, les organismes institutionnels, les entreprises, le grand public, et notamment les enfants et les jeunes.

Parallèlement, l'Unicef France est garant de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant dans notre pays et a pour objectif d'élaborer des **positionnements forts sur la situation des enfants de France** (mineurs étrangers isolés, scolarisation des enfants handicapés, maltraitance) au regard de leurs droits.

L'Unicef France compte aussi un réseau de plus de **200 Villes amies des enfants**, établi en collaboration avec l'Association des Maires de France. Ces villes partenaires s'engagent non seulement à soutenir l'Unicef, mais aussi à renforcer l'application de la CIDE en France.



# Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** sont nés en septembre 2000, à l'issue du Sommet du Millénaire de New York. Cette année-là, les Nations unies comptent 189 États membres, tous réunis afin de réfléchir à leurs plans d'action pour éliminer la pauvreté. À travers la Déclaration du Millénaire, l'engagement de chaque État est formalisé. Dès lors, les pays en développement, comme les pays développés, sont directement concernés. Pour les pays en développement, l'enjeu est de taille. En se fondant sur les OMD, ils doivent parvenir à gérer sainement leur économie, à s'attacher à leur propre développement et à répondre aux besoins humains et sociaux de leurs populations. Les pays développés, pour leur part, s'engagent à soutenir les pays les plus pauvres, à travers l'aide au développement, l'instauration de relations commerciales avec eux et l'allègement de leur dette.



## Un engagement collectif de la communauté internationale

Les Objectifs du Millénaire pour le développement fixent un cadre de travail qui permet à l'ensemble du système des Nations unies de collaborer de manière cohérente en vue d'atteindre le même but d'ici 2015.

**La signature de la Déclaration du Millénaire est donc un pacte international sans précédent !**

L'engagement des États membres est historique. À partir de là, tout doit être mis en œuvre pour créer un monde plus paisible, tolérant et équitable. Désormais, les enfants, les femmes et les personnes les plus vulnérables doivent être pris en compte intégralement.

Les huit OMD :

- |  |   |
|--|---|
| <b>1</b> Réduire l'extrême pauvreté et la faim                         | <b>5</b> Améliorer la santé maternelle                                |
| <b>2</b> Assurer l'éducation primaire pour tous                        | <b>6</b> Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies     |
| <b>3</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | <b>7</b> Assurer un environnement durable                             |
| <b>4</b> Réduire la mortalité infantile                                | <b>8</b> Mettre en place un partenariat mondial pour le développement |

Les OMD constituent une base de travail commune à tous les pays, riches ou moins riches. Elle leur permet d'unir leurs efforts pour affranchir le monde du joug de la pauvreté.

Bien que ces objectifs concernent l'humanité toute entière, ils concernent en premier lieu les enfants.

En effet, ce sont les plus vulnérables lorsque les gens manquent de choses essentielles : nourriture, eau, moyens d'assainissement et soins de santé. Ils sont les premiers à mourir lorsque ces besoins de base ne sont pas satisfaits.

**Pour en savoir plus :**

[www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/)

# Annexe 1

## Autorisation d'utilisation des images filmées lors de .....(mettre le nom de l'événement), le ..... / ..... / 20..... (mettre la date) pour une vidéo Unicef France

Rappel : pour les mineurs, l'autorisation des deux parents (sauf cas de représentant légal unique) est nécessaire.

« Nous, soussignés ..... et ..... , autorisons par la présente l'Unicef France à utiliser les images filmées de notre fils / notre fille ..... lors de ..... (nom de l'événement), le ..... / ..... / 20..... (date) qui a lieu à ..... (lieu).

Nous acceptons que ces images soient utilisées dans la vidéo qui sera réalisée par ..... (personne ou société qui réalise la vidéo), et qui présentera l'événement ..... (nom de l'événement) dans le cadre des actions de sensibilisation de l'Unicef France.

Les droits cédés comprennent tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, notamment :

- pour les droits de reproduction et d'adaptation : le droit de reproduire tout ou partie de chaque élément, objet de la présente cession, le droit de l'adapter, de le reproduire sur tout support d'édition connu ou inconnu à ce jour, ou tout autre support informatique ou électronique ou audiovisuel, actuel ou futur, le droit de mixer, de modifier, d'assembler, de monter, de transcrire, d'arranger l'élément, le droit de le numériser, ainsi que le droit d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la reproduction et à l'adaptation de l'oeuvre en résultant ;
- pour le droit de représentation : le droit d'autoriser la communication au public de tout ou partie de chaque élément, objet de la présente cession :
- sur tout type de réseaux télématiques ou informatiques, Internet ou Intranet, connus ou inconnus à ce jour, avec ou sans téléchargement ou autre, par l'intermédiaire de services, sites, ou tout autre moyen ;
- sur tous types de supports papiers ou assimilés.

La présente cession de droits est donnée sans contrepartie financière. Elle est valable pour toute la durée légale de la protection du droit d'auteur.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux utilisations mentionnées.

Fait à .....

Le, .....

En un exemplaire original

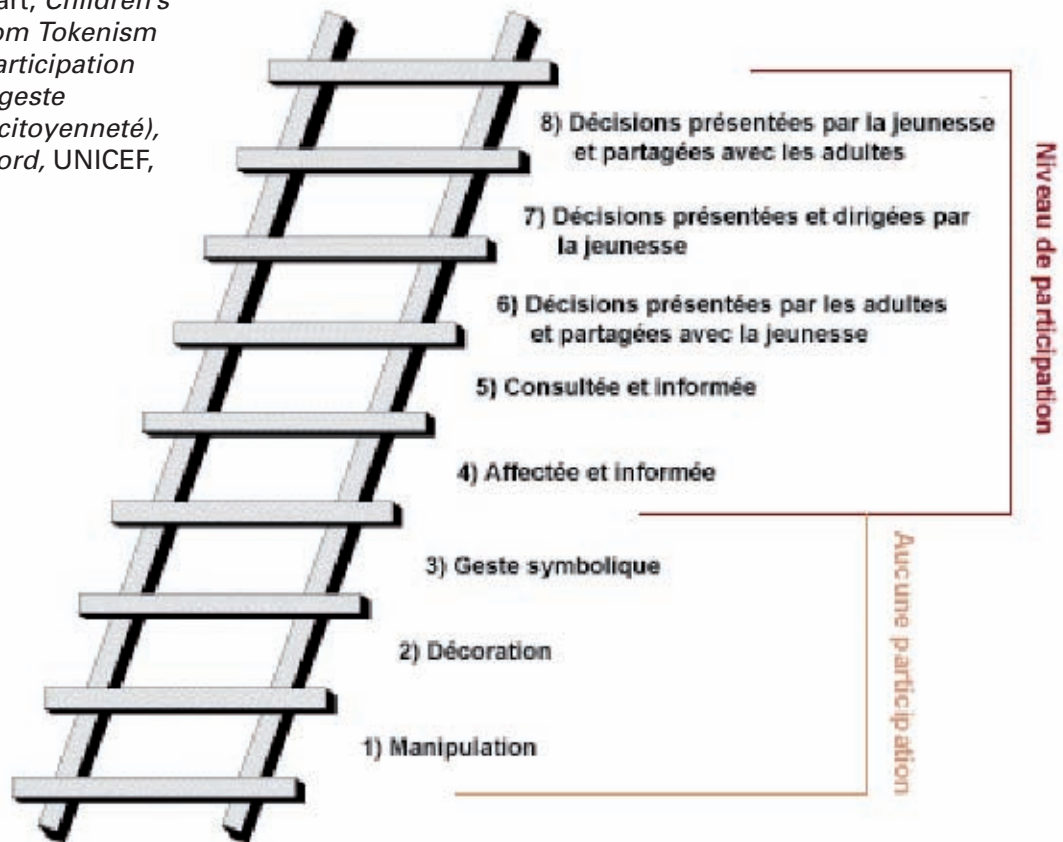
« Signature de la mère »

« Signature du père »

# Annexe 2

## Échelle de participation

D'après Roger Hart, *Children's Participation: From Tokenism to Citizenship* (Participation des enfants : du geste symbolique à la citoyenneté), *Les enfants d'abord*, UNICEF, avril-juin 1992.



26

Les trois premiers échelons dits de non-participation :

- 1. La manipulation** : la notion qui décrit les situations où les élèves/étudiants sont entraînés à participer à un projet d'adultes sans comprendre les problèmes qui se posent.
- 2. La décoration** : les élèves/étudiants chantent, dansent, portent des T-shirts en faveur d'une cause quelconque, alors qu'ils n'ont qu'une idée très vague des objectifs de cette manifestation. Ils sont utilisés.
- 3. La politique de pure forme** : dans cette situation, les élèves/étudiants ont apparemment la parole, mais ils n'ont pas pu choisir le sujet du débat ou le mode de communication et ils n'ont qu'une possibilité limitée d'exprimer leurs opinions. S'ils sont les représentants d'autres élèves/étudiants, ils n'ont pas pu s'entretenir entre eux, au préalable, du thème du débat.

Les cinq échelons de la participation pour Hart :

- 4. Désignés mais informés** : les élèves/étudiants se portent volontaires après avoir pris connaissance des objectifs du projet, du pourquoi de leur participation, de qui en a décidé et de leur rôle.
- 5. Consultés et informés** : les élèves/étudiants comprennent le processus de réalisation du projet conçu et dirigé par des adultes. Ils ont été consultés et leurs opinions sont prises au sérieux.
- 6. Projet initié par des adultes, décisions prises en concertation avec des élèves/étudiants** : ici, les élèves/étudiants participent à la décision.
- 7. Projet initié et dirigé par des élèves/étudiants.**
- 8. Projet initié par des élèves/étudiants, décisions prises en accord avec les adultes.**

**Le droit à la participation et le droit à l'expression, Unicef France, 2010**

**COPYRIGHTS :**

Couverture : © UNICEF/Pirozzi

p.2 : © UNICEF

p.3 : © UNICEF/Pirozzi

p.4 : © UNICEF/Markitz

p.5 : © UNICEF/Pirozzi

p.6 : © UNICEF/Pirozzi

p.8 : © UNICEF

p.10 : © UNICEF

p.11 : © UNICEF

p.12 : © UNICEF/Pirozzi

p.13 : © UNICEF

p.14 : © UNICEF/Wenceslas

p.15 : © UNICEF France

p.16 : © UNICEF/JA CD42

p.17 : © UNICEF/Pirozzi

p.18 : © UNICEF/CD02

p.22 : © UNICEF/Pirozzi/Vitale/Noorani

p.23 : © UNICEF/Pirozzi/Estey /Pietrasik/Versiani

p.24 : © UNICEF/Pirozzi/Markitz/Brioni/Brooks

Création graphique : [www.stephaniedargent.fr](http://www.stephaniedargent.fr)